

# Globevan (Ford)



## Sur châssis Ford

Vie quotidienne ou aventure ? Le Globevan de Dethleffs est à l'aise partout. Un véhicule compact aussi convaincant pour la vie familiale quotidienne que pour les séjours en camping. Des solutions abouties jusque dans les moindres détails, une grande flexibilité pour une utilisation quotidienne et pendant les loisirs, et ce, bien entendu pourvu de nombreux systèmes de sécurité, d'assistance et un équipement digne de la qualité Dethleffs.

## Données techniques

Longueur hors-tout	497 cm
Largeur hors-tout approximative	199 cm
Hauteur hors-tout	210 / 210 cm

Les valeurs maximales ne sont en partie pas possibles pour tous les modèles ou seulement grâce à des options.

## Ambiances intérieures



+ Housse de siège  
Ford Ebony noir

## Mobilier



+ Ambiance intérieure Renolit Makalu Pearl  
Grey

## Les plus de la gamme

- + Extrêmement compact avec une longueur totale inférieure à 5 m et une hauteur de 2,1 m
- + Toit relevable avec deux places de couchage confortables et fonction panoramique
- + Lit inférieur confortable d'une dimension pouvant aller jusqu'à 140 x 210 cm
- + Douchette extérieure de série avec réservoir d'eau de 16 l
- + Réchaud à gaz extensible à l'arrière
- + Crochet d'attelage
- + Equipement de série complet avec régulateur de vitesse, verrouillage centralisé, système audio avec écran multifonctions et réception DAB+, climatisation ainsi que de nombreux systèmes d'assistance liés à la sécurité

# Globevan (Ford) Données techniques



Globevan (Ford)		Camp One	Camp Two	Trail One	Trail Two
Châssis de série		Ford Transit Custom	Ford Transit Custom	Ford Transit Custom Trail	Ford Transit Custom Trail
Normes d'émission		Euro 6d	Euro 6d	Euro 6d	Euro 6d
Longueur hors-tout	cm	497	497	497	497
Largeur hors-tout approximative	cm	199	199	199	199
Hauteur hors-tout	cm	210 / 210 ○	210 / 210 ○	210 / 210 ○	210 / 210 ○
Poids tractable 12 % freiné/ non freiné	kg	2500 / 750	2500 / 750	2500 / 750	2500 / 750
Dimensions couchage milieu L x l	cm	210 x 130 - 140	210 x 130 - 140	210 x 130 - 140	210 x 130 - 140
Nombre de couchages de série / max.		4	4	4	4
Motorisation de base		FORD Transit Custom 2.0 I D	FORD Transit Custom 2.0 I D	FORD Transit Custom 2.0 I D	FORD Transit Custom 2.0 I D
Puissance kw (ch)		96 (130)	96 (130)	110 (150)	110 (150)
Masse en ordre de marche (+/-5%)*	kg	2427 (2306 jusqu'à 2548)*	2427 (2306 jusqu'à 2548)*	2427 (2306 jusqu'à 2548)*	2427 (2306 jusqu'à 2548)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option*	kg	438	438	438	438
Masse en charge maximale techniquement admissible*	kg	3190	3190	3190	3190
Nombre de places carte grise (conducteur inclus)*		4	4	4	4
Dimensions du lit toit relevable L x l	cm	200 x 125	200 x 125	200 x 125	200 x 125



\* INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des dimensions définies par le fabricant pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de

votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas.

# Globevan (Ford) Données techniques



Globevan (Ford)	Camp One	Camp Two	Trail One	Trail Two
Capacité totale du réservoir à eau propre / Capacité du réservoir à eau propre en ordre de marche	16 / 0 <sup>12)</sup>	16 / 0 <sup>12)</sup>	16 / 0 <sup>12)</sup>	16 / 0 <sup>12)</sup>

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



\* INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à ± 5 % de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des dimensions définies par le fabricant pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de

vos véhicules départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas.

# Équipements de série

	Camp One	Camp Two	Trail One	Trail Two
<b>Châssis Ford</b>				
Ford (2,0 l / 130 ch)	●	●	—	—
Ford (2,0 l / 150 ch)	—	—	●	●
<b>Équipement du châssis Ford</b>				
Airbags conducteur et passager	●	●	●	●
Assistance au freinage d'urgence	●	●	●	●
Assistance au freinage d'urgence, y compris feux de freinage d'urgence	●	●	●	●
Assistant de démarrage en côte	●	●	●	●
Assistant de maintien de voie avec détecteur de somnolence et assistant de feux de route	●	●	●	●
Assistant de stationnement actif avec système Park-Pilot à l'avant et à l'arrière, capteurs latéraux supplémentaires, ainsi que fonction d'entrée et de sortie de stationnement	—	●	—	●
Assistant de vent latéral	●	●	●	●
Baguettes de protection latérales noires	●	●	●	●
Boîte à gants verrouillable	●	●	●	●
Climatisation de cabine, y compris filtre à poussière et à pollen	●	●	●	●
Commandes autoradio au volant	●	●	●	●
Connexion Bluetooth®, USB et mains libres	●	●	●	●
Crochet d'attelage y compris prise de courant et stabilisation de la remorque (TSC)	●	●	●	●
Deux haut-parleurs	●	●	●	●
Deuxième clé, rabattable avec télécommande	●	●	●	●
Différentiel de blocage mécanique sur l'essieu avant	—	—	●	●
Eclairage intérieur à l'avant avec lampes de lecture et fonction d'extinction temporisée	●	●	●	●
Essuie-glace arrière	●	●	●	●
Feux de croisement avec temporisation d'extinction	●	●	●	●
Ford Easy Fuel (bouchon de réservoir confort et protection contre les erreurs de remplissage)	●	●	●	●
FordPass Connect*** y compris information trafic en direct et hotspot Wi-Fi	●	●	●	●
Grille de calandre Trail, stickage et pare-chocs noirs	—	—	●	●
Grille de radiateur avec 3 barres et entourage en plastique, noir	●	●	●	●
Hayon avec lunette arrière dégivrante	●	●	●	●
Jantes alu Trail noires	—	—	●	●
Jantes en aluminium 6,5J x 16 avec pneus 215/65 R16	●	●	●	●
Lève-vitres électriques à l'avant, avec commande Quickdown/up côté conducteur	●	●	●	●
Marchepied au niveau de la porte coulissante à droite	●	●	—	—
Marchepieds au niveau des portes coulissantes à droite et à gauche	—	—	●	●
Ordinateur de bord	●	●	●	●
Pack Sièges 13 - Siège conducteur, réglable manuellement en 4 positions, avec soutien lombaire et tablette dans le double siège passager - Revêtement des sièges en tissu Ebony (noir)	●	●	●	●
Pack Visibilité 3 - incl. système audio 21 avec écran tactile multifonctions de 8", Android Auto, Apple CarPlay, DAB+.	●	—	●	—
Pack Visibilité 3 - incl. système audio 25 avec écran tactile multifonctions 8", Android Auto, Apple CarPlay, DAB+ et régulateur de vitesse adaptatif	—	●	—	●
Pare-chocs avant et arrière partiellement peints dans la couleur de la carrosserie	●	●	●	●
Phares bi-xénon avec éclairage de virage statique, feux de jour à LED et phares antibrouillard	—	●	—	●
Phares halogène avec feux de jour à LED et phares antibrouillard avec éclairage de virage statique	●	●	●	●
Porte coulissante à droite	●	●	—	—
Porte coulissante à droite et à gauche	—	—	●	●
Programme électronique de sécurité et de stabilité (ESP) avec contrôle de traction (TCS)	●	●	●	●
Protection contre le retournement	●	●	●	●
Prétensionneurs et limiteurs d'effort des ceintures de sécurité avant	●	●	●	●
Radio connectée	●	●	●	●
Réception radio numérique DAB+ (Digital Audio Broadcasting)	●	●	●	●
Régulateur de vitesse	●	●	●	●
Réservoir à carburant de 70 litres	●	●	●	●
Rétroviseurs extérieurs, électriques et dégivrants, avec clignotants intégrés	●	●	●	●
Sièges confort pivotants pour conducteur et passager en tissu avec accoudoir et soutien lombaire	●	●	●	●

# Équipements de série

	Camp One	Camp Two	Trail One	Trail Two
Système Park-Pilot à l'avant et à l'arrière	●	●	●	●
Système de freinage antiblocage (ABS) avec répartiteur électronique de la force de freinage (EBD)	●	●	●	●
Système de stabilisation de la remorque	●	●	●	●
Système start & stop	●	●	●	●
Verrouillage centralisé avec télécommande	●	●	●	●
Vitrage latérale athermique (à partir de la 2e rangée), teinte moyenne	●	●	●	●
Vitres entrebaïllantes, droite et gauche (à partir de la 2e rangée)	●	●	●	●
Volant en cuir	●	●	●	●
Volant réglable en hauteur et en profondeur	●	●	●	●
<b>Design extérieur Ford</b>				
Blanc givre	●	—	●	—
Gris Lunaire métallisé	—	—	—	●
Gris magnétique métallisé	—	●	—	—
<b>Équipement extérieur</b>				
Rail de toit droite et gauche pouvant accueillir un auvent ou un store	●	●	●	●
Stickage décoratif Globevan	●	●	●	●
Toit relevable Panorama-View noir	●	●	●	●
<b>Équipement intérieur</b>				
2 coffres de rangement derrière le siège conducteur	●	●	●	●
Banquette-lit pour 2 personnes	●	●	●	●
Filet de rangement sous la couchette du toit et bandeau lumineux	●	●	●	●
Flexboard amovible avec assise (rallonge de lit)	●	●	●	●
Glacière 36 litres - derrière siège passager avec platine d'adaptation	—	●	—	●
Lampes col de cygne avec connexion USB	●	●	●	●
Rampe lumineuse multifonctionnelle à intensité variable avec fixations pour filets de rangement	●	●	●	●
Réchaud à gaz escamotable dans meuble bas arrière et compartiment de rangement pour 1 bouteille de gaz d'un poids de remplissage de 1,8 kg <sup>13)</sup>	●	●	●	●
Réservoir d'eau propre de 16 litres amovible avec pompe et douchette extérieure	●	●	●	●
<b>Mobilier</b>				
Ambiance intérieure Renolit Makalu Pearl Grey	●	●	●	●
<b>Design intérieur</b>				
Housse de siège Ford Ebony noir	●	●	●	●
<b>Installation chauffage</b>				
Chauffage d'appoint avec panneau de commande	●	●	●	●

## Équipement en option\*

Inclus dans le pack	Poids supp. (kg)*	Code	Camp One	Camp Two	Trail One	Trail Two
---------------------	-------------------	------	----------	----------	-----------	-----------

### Châssis Ford

Ford (2,0 l / 130 ch) - boîte automatique	—	40	13322	○	○	—	—
Ford (2,0 l / 150 ch) - PTAC 3.200 kg	—	0	13323	○	○	—	—
Ford (2,0 l / 150 ch) - PTAC 3.200 kg - boîte automatique	—	40	13324	○	○	—	—

○ Équipement en option — Non disponible ● Équipement de série ◆ Obligatoire △ n.c. au moment de la publication



L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Dethleffs définit le poids maximal disponible

pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits.

# AVIS JURIDIQUES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur Dethleffs sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

## 1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende."

## 2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ;) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 %;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à  $\pm 5\%$ . Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul:

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de  $\pm 5\%$  : 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche: 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. Dethleffs déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par Dethleffs par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

## 3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à  $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$ .

## 4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option. La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de  $\pm 5\%$  est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

## 5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

### 5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techni-

quement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne révoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg  $\geq 10 * (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à  $10 \text{ kg} * (4 + 6) = 100 \text{ kg}$ .

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg	masse en charge maximale techniquement admissible
- 2 850 kg	masse en ordre de marche
- 3*75 kg	masse des passagers
- 100 kg	capacité de charge minimale
= 325 kg	masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg	masse en charge maximale techniquement admissible
- 2 907 kg	masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
- 3*75 kg	masse des passagers
- 325 kg	équipement en option (valeur maximale autorisée)
= 43 kg	possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, Dethleffs réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Dethleffs, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas,

Dethleffs procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

## 6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg	masse maximale techniquement admissible
2 907 kg	masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
3*75 kg	masse des passagers
150 kg	équipement en option commandé pour le véhicule concret
= 218 kg	possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.